

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LE LUNDI, LE MERCREDI ET LE VENDREDI SOIR

ABONNEMENTS

SUISSE Un an : 5 fr. 50
(Avec Bulletin officiel . . . Un an : 7 fr. 50)
Etranger : 1 fr. 25 par mois sans Bulletin et 1 fr. 50 avec Bulletin
Payable d'avance

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Les demandes d'abonnement et les insertions d'annonces doivent être adressées à l'Administration
Les correspondances doivent être envoyées à la Rédaction

ANNONCES

Canton : 10 centimes — Suisse : 20 ct. — Etranger : 25 ct.
RÉCLAMES : 50 centimes
(la ligne ou son espace, corps 8)
S'adresser exclusivement à l'Agence Haasenstein & Vogler ou à l'imprimerie du Journal

Message

du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale
concernant

l'allocation d'une subvention au canton du Valais pour l'assainissement de la plaine du Rhône de Riddes à Martigny.

(Du 30 juin 1914)

(Suite)

Ce projet diffère complètement de celui qui était joint à la demande de subvention du 1^{er} août 1911, en ce sens qu'il ne nécessite aucun nouveau passage sous la Dranse et que celui sous le Trient est supprimé attendu que le collecteur débouche dans le Rhône en amont de ce torrent, à 600 mètres en aval de l'embouchure du collecteur actuel.

L'inspection fédérale des travaux publics, après étude de ce nouveau projet, le retourna le 28 janvier 1914 au département des travaux publics du Valais en vue de l'élimination des canaux trop secondaires et pour révision de certains prix d'unité paraissant trop faibles.

Le 21 mars 1914, le projet modifié était renvoyé à l'inspection fédérale des travaux publics ; comme les intéressés sont tous d'accord pour en désirer l'exécution, bien que le coût en puisse paraître élevé, nous le présentons à l'approbation des Chambres fédérales et donnons ci-après une description des travaux qu'il comprend :

8 canaux sont prévus pour l'assainissement de la plaine, savoir :

1. Le grand collecteur.
2. Le canal Tolléron.
3. Le canal de l'Île à Bernard.
4. Le canal du Brésil ou des Marais neufs.
5. Le canal des filtrations.
6. Le canal de jonction du petit Rhône avec le grand collecteur au km. 9,800.
7. Le canal d'Ecône et des Morands.
8. Le canal des Iles et des Epeney.

Le grand collecteur est le plus important de tous. Il a une longueur de 16 kilomètres. Il prend son origine sous la gare de Riddes, longe le côté nord-ouest de la ligne du Simplon jusqu'à Charrat, traverse de là obliquement la plaine jusqu'au pont de Branson, puis suit peu à peu parallèlement le Rhône où il déverse ses eaux immédiatement en amont de l'embouchure du Trient.

Le volume d'eau maximum à écouler a été déduit de différents jaugeages exécutés dans les canaux de la plaine.

On a trouvé :

| | | |
|---|------------|--------------------------|
| A l'embouchure du canal des Iles | km. 13,614 | = 1,5 m ³ sec |
| A l'embouchure d'Ecône | km. 12,785 | = 3,0 » |
| A l'embouchure des torrents de Saxon | km. 10,650 | = 4,0 » |
| A l'embouchure du canal du Brésil | km. 6,169 | = 4,7 » |
| A l'embouchure du canal des filtrations | km. 4,724 | = 5,0 » |
| A l'embouchure du canal Tolléron | km. 3,690 | = 6,0 » |
| A l'embouchure de la grande Meunière | km. 2,338 | = 8,0 » |

Quant à la pente du canal, elle a été déterminée de manière à obtenir un dessèchement rationnel tout en restant dans les limites voulues pour un bon écoulement. Cette pente varie comme suit : 0,7 ‰ du 0 au km. 3,700, 0,8 ‰ du km. 3,700 au km. 6,170, 0,9 ‰ du km. 6,180 au km. 9,825, 1 ‰ du km. du km. 9,825 au km. 14,214, 1,5 ‰ du km. 14,214 au km. 15,690 et 7 ‰ du km. 15,690 au km. 16,000. L'approfondissement du plafond résultant de ce profil en long est de 1 m. 40 à l'embouchure du Tolléron, dernier canal se jetant dans le grand collecteur, et cet approfondissement se poursuit en amont à peu près de la même quantité. Comme des pentes de 0,8 et 0,9 ‰ sont largement suffisantes pour écouler des eaux claires, on pourra, en adoptant ces déclivités dans la partie supérieure, s'enfoncer encore davantage dans la plaine si le besoin s'en fait sentir en cours d'exécution. Pour le moment, l'approfondissement projeté est suffisant pour un dessèchement rationnel.

Le profil transversal a été déterminé en tenant compte des pentes et des volumes d'eau à écouler. La largeur au plafond varie de 7 mètres dans la partie inférieure à 1 m. à l'origine du canal.

La forme de ce profil est en général un trapèze dont les côtés ont une inclinaison de 3 de base pour deux de hauteur. Pour bien fixer la largeur au plafond et faciliter l'entretien et les curages, le pied des talus est limité par une planche de 0 m. 40 de hauteur, clouée à des piquets ronds de 1 m. 20 de longueur enfoncés de 1 m. dans le sol et distants de 1 mètre les uns des autres.

Ce profil est modifié en amont du passage sous la Dranse, soit du kilomètre 2,226 au km. 6,670, où il prend la forme d'un profil double dont les talus du profil mineur sont revêtus de la cuirasse Decauville. Cette disposition facilite l'écoulement de l'eau dans les sections à faible pente, empêche la végétation sur les talus et permet de diminuer un peu les dimensions du profil d'écoulement ;

au surplus, le passage sous la Dranse n'ayant que 5 mètres de largeur, il fallait adopter un profil dont la largeur au plafond se rapprochât le plus possible de cette dimension.

En ce qui concerne le remous du Rhône dans le canal, les calculs font voir que ce remous pour les hautes eaux moyennes cesserait de se faire sentir à l'embouchure du Tolléron. Le collecteur étant toutefois jusqu'à ce point partout très encaissé, cet effet du Rhône n'aura aucun inconvénient pour les cultures de cette partie de la plaine.

Pour les hautes eaux extraordinaires du Rhône du 10/11 juillet 1902, ce remous se propagerait jusqu'à 1700 mètres en amont du Tolléron, mais comme une crue pareille ne dure que quelques heures, la surélévation du niveau dans le canal n'aurait de même aucune influence fâcheuse sur les cultures.

Les ouvrages d'art à exécuter pour le grand collecteur se composent de 15 ponts de 2 à 10 mètres d'ouverture à faire probablement en béton armé, de la reprise en sous-œuvre des culées du pont des Prises et du passage sous la Dranse. L'approfondissement projeté du plafond de cet ouvrage d'une longueur de 45 mètres est de 1 m. 40 en dessous de la retraite des fondations. Comme il n'a pas été possible de savoir de quelle manière cet ouvrage a été fondé et qu'on ne connaît ainsi pas la cote des fondations, on a projeté la reprise en sous-œuvre complète des culées sur deux mètres de hauteur. Ce travail sera probablement très difficile à cause, soit du détournement des eaux du canal, soit des venues d'eau souterraine et de la difficulté de travailler dans un espace aussi restreint. Aussi, pour tenir compte de tous ces facteurs, les prix d'unité ont-ils été considérablement majorés et la somme à valoir pour imprévu portée à un chiffre inusité, soit à près de 60 % du montant des travaux. En ce qui concerne les autres travaux, la mesure de leur approfondissement en est déterminée par le profil en long du grand collecteur. Comme ce canal s'enfonce dans la plaine d'une quantité suffisante en contrebas des flaches les plus profondes, il sera possible, partout où l'effet du collecteur ne pourrait s'étendre à ces bas-fonds, d'en obtenir le dessèchement au moyen des canaux secondaires ci-après.

Canal Tolléron. Il a son origine au pied du Mont-Chemin, traverse la route cantonale et la ligne du Simplon et rejoint le collecteur au pont des Prises (km. 3,690). Sa longueur est de 2720 mètres, sa pente de 0,8 ‰ et sa largeur au plafond varie de 1 mètre à 2 mètres. La section est calculée pour un écoulement de 0,50 m³ à 1,50 m³. Il est destiné à dessécher les Gouilles du Guercet.

Canal de l'Île à Bernard. Ce canal longe le

côté sud-est de la route du Simplon ; il commence en face du village de Charrat pour aboutir au Tolléron, à l'endroit où ce canal traverse la route ; sa longueur est de 1716 mètres, sa pente de 1 ‰ et sa section calculée pour un débit de 0,50 m³ a une largeur au plafond de 1 m. 50.

Il assainira toute la plaine comprise entre le Mont-Chemin et la route du Simplon.

Canal du Brésil ou des Marais neufs. Ce canal est d'une très grande importance, attendu qu'il permettra de dessécher la portion de la plaine au sud-ouest de Saxon, comprise entre la ligne du Simplon, le Rhône et le collecteur (km. 6,180). Sa longueur est de 4984 mètres ; la pente varie de 1,1 à 1,2 ‰ et la largeur au plafond de 1 m. 50 à 2 m. Le volume d'eau à écouler est de 0,30 m³ au sommet du canal et de 0,70 m³ dans la partie inférieure.

Canal des filtrations. Ce canal est destiné à recevoir les filtrations du Rhône. Il a son origine un peu en amont du pont de Solveraz, suit parallèlement le Rhône et va déverser ses eaux dans le collecteur au km. 4,724. Sa longueur est de 4400 mètres. La pente est de 1 ‰ ; la largeur varie de 1 m. à 1 m. 50 et le volume à écouler de 0,20 m³ à 0,30 m³.

Canal de jonction du petit Rhône avec le grand collecteur. Ce canal, d'une longueur d'environ 150 mètres, servira à établir la communication de l'ancien bras du Rhône situé entre la montagne et la route du Simplon et le grand collecteur au km. 9,800. Son exécution nécessitera la construction d'un pont sous la route et d'un autre sous le chemin de fer.

Canal d'Ecône et des Morands. L'exécution de ce canal permettra de dessécher les terrains situés entre Riddes et Saxon, au sud-est de la route du Simplon. Il a son origine près du village de Riddes et aboutit au grand collecteur au km. 12,185 ; sa longueur est de 2600 mètres. La pente varie de 1 à 1,5 ‰, la largeur du plafond de 1 mètre à 3 mètres et le volume à écouler de 0,25 m³ à 1,50 m³.

Canal des Iles et des Epeney. Ce canal qui se détache du grand collecteur au km. 14,214, traverse la plaine de Riddes comprise entre le chemin de fer et le Rhône, passe ensuite sous le cône de la Farraz au moyen d'une buse de 0 m. 80 de diamètre et de 1215 mètres de longueur et se poursuit en amont pour dessécher la petite plaine des Epeney. Sa longueur est de 4749 mètres. L'ouvrage le plus important de ce canal est la buse sous le cône de la Farraz. Des regards au nombre de 8 permettront un contrôle de l'écoulement. D'autres mesures seront prévues pour empêcher l'obstruction de cette longue conduite.

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris

45

La Belle Clara

par
Pierre SALES

— Comment diable savez-vous cela ?
— Je sais cela, et je commence à en deviner bien davantage. — Continuez Simon.
— Bref, mon idée n'était pas mauvaise : car sans cela, on ne serait pas venu pour vous arrêter là-bas, et je n'aurais pas songé à venir au Grand-Hôtel avant demain. — Donc, j'allais me coucher, lorsque j'entends frapper. Je m'imagine que c'est vous ou M. Fléchier ; je descends, et je me trouve en face de quatre hommes, qui entrent sans me demander la permission. « Où est M. de Chantauvert ? » Je vois qu'il n'y a pas moyen de finasser, je réponds que vous êtes parti. — « C'était donc bien exact, dit le chef des quatre individus. Vous nous trompez, bonhomme : M. de Chantauvert est encore ici. — Cherchez ! » que je réponds. Ils

cherchent dans toutes les pièces, dans l'atelier, derrière les fours. Je les suivais et j'écoutais bien attentivement ce qu'ils disaient. Je n'ai pas eu de mal à comprendre qu'on vous avait dénoncé à ces gens-là et qu'ils savaient exactement que vous deviez être chez nous ou au Grand Hôtel ; ils ont même dit : « Nous le pincerons au Grand Hôtel. » Leurs recherches terminées, il m'ont interrogé longuement. J'ai répondu que vous étiez venu me voir, pour causer de votre pauvre ami Martial, que vous aviez, en effet, passé la nuit chez nous, mais que vous en étiez reparti... Et alors, ils ont voulu me poser des questions, sur ce que vous alliez faire à Paris, sur ce que vous aviez fait au Havre ; moi, j'ai joué l'imbécile et ils ne m'ont plus tiré une parole. « Nous perdons notre temps, a dit le chef. Partons. » — Ils ont été à peine partis que j'ai éteints mes lumières, comme si je me couchais. Un quart d'heure après, je filais à mon tour, après m'être assuré qu'ils n'avaient laissé personne pour me surveiller, ce qui, entre nous, était une fameuse maladresse. Au moment où j'arrivais à la route, je rencontre... devinez qui ?

— M. Fléchier ?

— E! oui. Vous devinez donc tout monsieur Daniel ? Et voici ce que M. Fléchier m'a appris. — Ce soir, quand M. Didier est rentré à Chesnay, il a parlé longuement avec Mlle Isabelle et avec Mme Carteret. C'est M. Didier qui a tout découvert, c'est lui qui vous a dénoncé à la police comme le

complice de l'évasion de M. Martial. Il a dit à Mlle Isabelle : « Qu'il rentre à Paris, ou qu'il reste ici, on l'arrêtera avant demain ; il ne nous gênera donc pas. »

— En quoi les gênes-tu donc ? demanda Adrienne.

— C'est qu'ils ne savent pas seulement cela ! dit Simon : ils savent aussi que M. Martial se cache à Sainte-Adresse ; et ils sont partis tous les trois, cette nuit, pour le faire arrêter.

Daniel eut un long tressaillement.

— Les misérables ! prononça-t-il.

— Ce n'est pas Isabelle que tu traites ainsi ? balbutia Adrienne.

— Certes non ; dans tout ceci, elle n'est que la victime de deux drôles et d'une coquine. Mais, patience ! je sens que nous touchons au but. — Et vous dites, Simon, que M. de Bourgvioux et sa cousine sont partis pour le Havre ?

— Oui, cette nuit, ainsi que Mme Carteret. La pauvre dame ne voulait pas, elle ; elle disait que c'était une folie, qu'il valait mieux dévoiler à la justice ce que M. Didier avait appris, et laisser agir le juge d'instruction. Et il paraît que M. Didier se rangeait à l'avis de sa tante, — je vous répète ce que m'a dit M. Fléchier. Mais Mlle Isabelle était impitoyable : « Je veux venger mon Fernand, s'écria-t-elle, je n'hésiterai devant rien ! » Et ils sont partis, tous les trois, en annonçant à M. Fléchier qu'ils allaient seulement à Paris et qu'ils seraient revenus dans deux ou trois jours. Ils n'ont

emmené qu'une femme de chambre. M. Fléchier pense qu'ils vont espionner le cabaretier Bertrand, qu'ils finiront par découvrir la retraite exacte de M. Martial et qu'ailleurs...

— Alors, dit énergiquement Daniel, j'aurai déjoué toutes leurs tentatives !

— Enfin, monsieur, quand je suis arrivé au Grand Hôtel, j'ai aperçu dans la cour un des policiers qui étaient venus chez nous : on vous attendait. Je me suis posté au dehors, j'ai été assez heureux pour reconnaître mademoiselle Adrienne... Et voilà, monsieur Daniel, tout ce dont je me souviens.

Adrienne battit des mains.

— La jolie aventure ! disait-elle. Mais comment ce vilain Didier a-t-il pu découvrir... ? O mon Dieu ! Son visage se rembrunit :

— Daniel, Daniel ! s'écria-t-elle, c'est moi qui vous ai trahis !... Cette lettre, que je t'ai écrite, je me souviens maintenant ; je l'ai lue à haute voix à ta mère... Quelqu'un nous aura écoutés... Mais qui ?

— Eh ! Didier ou Calliste ! On l'espionnait, n'en doute pas.

— Mon père peut-être ? balbutia la jeune fille. Ah ! Daniel, il faut lui pardonner...

— Que ne ferait-on pour l'amour de toi ?...

En ce moment, le cocher, arrivé à l'avenue du Bois-de-Boulogne, demanda le chemin qu'il devait prendre. Daniel descendit après avoir longuement embrassé Adrienne.

VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat prend acte de la décision du Conseil fédéral du 26 juin dernier allouant au canton du Valais une subvention de fr. 10,000 pour l'érection du monument du Centenaire.

— Il autorise le docteur Ch. Blanc, à Lausanne, porteur d'un diplôme fédéral, à exercer l'art médical dans le canton.

— Il alloue des subsides de 10 à 15 % en faveur de 28 projets d'amélioration d'alpages.

— Il adopte un arrêté concernant la vérification et le poinçonnage des poids de demi-précision et des poids à bascule.

— Il préavis en faveur de la demande de prolongation de délai pour un chemin de fer Sion-Vex-les Mayens.

— Il est accordé les droits d'enseigne ci-après :

1. à MM. Haverkamp et Gassmann, pour leur établissement à Montana sous le nom de « Buffet de la Gare et Hôtel Belle Vista » ;
2. à M. Daniel Lauber, à Täsch, pour son établissement sous le nom de « Pension Alphubel ».

— M. Georges Jörg est nommé débitant de sels à Brigue.

Il est créé un nouveau débit de sels à Veysonnaz et M. François Fournier, négociant, en est nommé tenancier.

— Sont approuvées les conventions passées entre l'association des médecins suisses et

1. l'association chrétienne-sociale de Brigue et environs ;
2. la caisse-maladie de la Société du Grullli, concernant les tarifs médicaux.

— Le Conseil d'Etat prend acte avec reconnaissance du don fait à l'Etat, par Mlle Marie Moret, à Sion, d'une collection de monnaies diverses.

L'horaire d'hiver. — On écrit de Martigny à la *Gazette du Valais* :

Votre journal vient de publier en premier une statistique du trafic des gares du Valais et, exception faite des deux gares frontières (et cela par le fait du transit), la station de Martigny est, en Valais, celle dont les recettes atteignent le plus haut chiffre.

C'est là une source de revenus très appréciable, et qui ne fait que s'accroître, pour les C. F. F., lesquels, en retour, semblent prendre à tâche de nous être désagréables en nous gratifiant d'horaires plus impossibles les uns que les autres.

Qu'on en juge :

A dater du 1^{er} octobre prochain, le dernier train de Lausanne à destination de Martigny partira à 6 h. $\frac{1}{2}$, ce qui eût été admissible à l'époque déjà lointaine où le trajet de Lausanne à Sion représentait un voyage au long cours ! L'hiver dernier, on quittait Lausanne à 6 h. 48 et de pressantes réclamations auprès du Conseil de direction du premier arrondissement des C. F. F. ne réussirent qu'à faire avancer ce départ de 18 minutes, ce qui est d'une charmante ironie, que nous avons, peut-être, le tort de ne pas savoir apprécier.

Et pour peu que cela continue, que nous nous hasardions à faire de nouvelles démarches auprès de LL. EE. de Lausanne et qu'elles nous répondent de la même façon, il nous sera désormais impossible d'aller à Lausanne dans l'intention de rentrer le même jour, sans nous exposer à croiser, avec le premier train partant de Martigny, le dernier train venant de Lausanne. Nous protestons donc avec énergie contre le peu de bienveillance et le mauvais vouloir dont fait preuve la Direction à l'égard de Martigny, car il nous semble que nous méritons au moins les mêmes égards que les stations de Veytaux-Chillon ou St-Triphon où, à 11 h. 44 et 12 h. 41, les trains déposent encore des voyageurs. Il est vrai que, si nous ne faisons erreur, ces deux localités sont vaudoises.

Appuyé. — (Réd.)

Un bon exemple à suivre. — A l'occasion du décès d'un employé regretté, la maison G. D. & Cie, à Martigny, a fait parvenir à la direction de l'infirmerie du district la somme de 20 francs, représentant la valeur de la couronne mortuaire, qu'elle aurait, selon l'usage, apporté sur la tombe du défunt. Excellente et généreuse pensée !

Ecole de recrues. — L'école de recrues III-1 composée d'une compagnie valaisanne et d'une compagnie vaudoise, venant de Lausanne, est partie hier mardi, pour Bourg-St-Pierre où elle séjournera deux semaines, effectuant des exercices dans la région du St-Bernard.

Société des hôtels de Zinal. — L'assemblée des actionnaires a voté la réduction du capital-actions de 320,000 à 160,000 fr. et l'émission d'actions de priorité pour 30,000 francs. Il n'y a pas eu de dividende depuis 1903.

Pour tous ces canaux on a prévu la reconstruction des ponts dont le débouché ne s'accorderait pas avec le nouveau profil d'écoulement. 21 ponts nouveaux devront pour cette raison être exécutés, tandis que pour d'autres dont le débouché est suffisant, il suffira de reprendre les culées en sous-œuvre pour leur donner les fondations correspondant au nouveau plafond.

En ce qui concerne le devis, on peut dire qu'il est bien étudié et que les prix d'unité, tels qu'ils résultent de la revision demandée par l'inspection fédérale des travaux publics le 28 janvier 1914, sont suffisants pour exécuter le projet présenté, en admettant toutefois que l'augmentation de la main-d'œuvre ne suive pas une marche trop rapide.

Ce devis se décompose comme suit :

| | |
|--|-------------|
| a) Expropriations | fr. 130,000 |
| b) Terrassements | » 1,040,000 |
| c) Protection des talus | » 245,000 |
| d) Ouvrages d'art | » 255,000 |
| e) Frais d'administration, d'étude et de direction des travaux | » 80,000 |

Total fr. 1,750,000

Les terrains marécageux de la plaine de Riddes à Martigny occupent actuellement une surface de 1080 hectares, qui se répartit entre les communes intéressées comme suit :

| | |
|---------------------|--------------|
| Commune de Riddes | 290 hectares |
| » de Saxon | 300 » |
| » de Charraz | 150 » |
| » de Martigny-Ville | 120 » |
| » de Martigny-Bourg | 220 » |

Total 1080 hectares

L'exécution des travaux projetés aura donc pour effet de rendre à la culture une surface de près de 11 kilomètres carrés, ce qui suffit pour démontrer le caractère général d'utilité publique de l'entreprise.

Dans sa demande de subvention au Conseil fédéral, le gouvernement du Valais désire qu'il soit alloué à l'entreprise du dessèchement de la plaine du Rhône de Riddes à la Dranse le maximum de subsides accordés aux travaux de cette nature. Vu l'urgence de mettre un terme à l'extension des marais dans cette partie de la plaine et pour éviter une dépopulation qui ne manquerait pas de se produire au cas où les terrains encore cultivables viendraient à disparaître, le Conseil fédéral propose d'accorder le subsides maximum de 50 % prévu par la loi fédérale sur la police des eaux du 22 juin 1877. Ce subsides maximum est d'autant plus nécessaire que les communes intéressées ne sont pas riches et que l'exécution de ce grand projet obérerait leurs finances pendant de nombreuses années.

Enfin, il y a lieu d'ajouter que les Chambres fédérales ont reconnu la nécessité de venir en aide d'une manière toute particulière aux populations de la plaine du Rhône, puisque, par arrêté du 28 octobre 1909, elles ont alloué un subsides de 50 % pour l'assainissement des territoires marécageux de Saillon-Fully, situés sur la rive droite du Rhône dans la même partie de la plaine dont il est question dans le présent message.

Nous proposons donc d'allouer une subvention fédérale de 50 %, ce qui, pour un devis total de 1,750,000 francs, fait une somme de 875,000 francs.

D'accord avec le département des travaux publics du Valais, le délai d'exécution des travaux devrait être fixé à 9 ans, ce qui porterait l'annuité de la subvention, en chiffre rond, à 100,000 francs. Le premier paiement s'effectuera en 1916.

Agréz, monsieur le Président et messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

Berne, le 30 juin 1914.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération,
HOFFMANN

Le chancelier de la Confédération,
SCHATZMANN

ART. 7 de l'arrêté. Les dispositions concernant l'allocation du subsides fédéral n'entreront en vigueur que lorsque le canton du Valais aura assuré l'exécution des travaux.

Il est accordé au gouvernement cantonal, pour fournir la justification requise, un délai d'un an à partir de la date du présent arrêté.

Le droit à la subvention fédérale sera prescrit si la justification requise n'est pas fournie en temps utile.

ART. 8. L'entretien des ouvrages subventionnés reste à la charge du canton du Valais, sous la surveillance du Conseil fédéral, conformément à la loi fédérale sur la police des eaux.

Quand vous faites publier un avis aux criées publiques, il n'y a qu'une cinquantaine de personnes qui l'entendent, tandis que lorsque vous insérez une annonce dans un journal, il y a 10 à 15,000 lecteurs qui la voient.

Prix des petites annonces, 50 ct. à 1 fr.

Les vins valaisans à l'Exposition de Berne

Nous publions ci-dessous la liste des propriétaires valaisans qui ont exposé leur vin à Berne et la récompense obtenue par chacun d'eux.

Maximum des points : 18

Médaille d'or

| | Points |
|---------------------------------------|--------|
| De Torrenté Paul, Sion | 18 |
| Orsat Frères, Martigny | 17,8 |
| Bonvin Charles, Sion | 17,7 |
| Wuisen Pierre, Sierre | 17,2 |
| Epiney Théodule, Sierre | 17,2 |
| Gay Maurice, Sion | 16,9 |
| Grand Hôtel Château-Bellevue, Sierre | 16,7 |
| Pont Gabriel, St-Luc | 16,7 |
| Loye Louis, Grimentz | 16,5 |
| Masson Georges, Sion | 16,3 |
| De Rivaz Vve de Paul, Sion | 16,3 |
| Rey Candide, Sierre | 16,3 |
| Rouvinez Jean, Grimentz | 16,2 |
| Bourgeoisie de St-Jean, Vissoie | 16,2 |
| Köhler J.-J., Sion | 16,1 |
| Schwarzenbach Henri, Sion | 16,1 |
| Loye P., Sierre | 16 |
| Monney Joseph, Grimentz | 16 |
| Evêché, Sion | 15,8 |
| Bonvin Pierre-Louis, Sion | 15,7 |
| Bourgeoisie Grimentz | 15,7 |
| Boll Hyacinthe, Sion | 15,5 |
| Café du Grand-Pont, Sion | 15,5 |
| Reynard Alexis, Granois | 15,5 |
| Arnold Frédéric, Sierre | 15,4 |
| Buro Ed. Sierre | 15,4 |
| Antille Damien, Sierre | 15,4 |
| Bourgeoisie Ayer | 15,4 |
| Golay Balthazar, Sion | 15,3 |
| Lorétan Robert, Sion | 15,3 |
| Syndicat de Granois Savièze | 15,3 |
| Tavernier Alphonse, Sion | 15,3 |
| Défayes Camille, Martigny | 15,2 |
| De Torrenté Léon, Sion | 15,1 |
| Bagnoud Frères, Lens | 15 |
| Syndicat de propriétaires, Vétroz | 15 |
| Bonvin-Kaelin, Sierre | 14,9 |
| Broccard Joseph, Ardon | 14,7 |
| Cure d'Ardon | 14,7 |
| De Riedmatten Eugène, Sion | 14,7 |
| Ribordy Paul, Martigny | 14,6 |
| Deladoey, Sion | 14,5 |
| Dubuis Emile, Sion | 14,5 |
| Georgy Vve, Ardon | 14,5 |
| Association viticole, Sion | 14,4 |
| De Riedmatten Jacques, Sion | 14,4 |
| Giroud François, Chamoson | 14,2 |
| Quennoz Rémy, Sion | 14,2 |
| Roten Francis, Sion | 14,2 |
| Zimmermann Xavier, Sion | 14,1 |
| Bonvin Barthélemy, Lens | 14,1 |
| Roduit Alfred, Sion | 14 |
| Sturz Eugène, Sion | 14 |
| Pitteloud Vincent, Sion | 14 |
| De Preux Pierre Mme, Sion | 14 |
| Gaillard Jean, Ardon | 14 |
| Lugon-Lugon, Martigny | 14 |
| Nagel Eugène, Sierre | 14 |
| De Torrenté Albert, Sion | 13,9 |
| Bagnoud François, Lens | 13,8 |
| Gilliard Edmond, Sion | 13,8 |
| Moulin Joseph, Riddes | 13,8 |
| Pont Joseph, Chamoson | 13,8 |
| Roh Euch, Granges | 13,8 |
| Varonnier Robert, Sierre | 13,8 |
| Broccard Joseph, Ardon | 13,7 |
| Crittin Frères, Chamoson | 13,7 |
| Grand St-Bernard, Martigny | 13,7 |
| De Riedmatten Henri, Sion | 13,7 |
| Roten Jérôme, Savièze | 13,7 |
| Sté Vinicole, Vétroz | 13,7 |
| Synd. viticole de St-Germain, Savièze | 13,7 |
| Beeger Arthur, Sion | 13,6 |
| Maye Pascal, Chamoson | 13,6 |
| Savioz J. & Cie, St-Léonard | 13,6 |
| Dubuis Germain, Sion | 13,5 |
| Mettan Joseph, Evionnaz | 13,5 |
| De Riedmatten Armand, Sion | 13,5 |
| De Riedmatten Augustin, Sion | 13,5 |
| De Quay Georges, Sion | 13,4 |
| Udrisard François, Sion | 13,4 |
| Favre Antoine, Sion | 13,3 |
| De Courten Alexis, St-Léonard | 13,3 |
| Dumoulin Gabriel, Chandolin Savièze | 13,3 |
| Gross Eugène, Sion | 13,3 |
| Genetti Frères, Ardon | 13,3 |
| Perren Hermann, Sierre | 13,3 |
| Gaillard Jules, Ardon | 13,2 |
| Maye-Donnat, Chamoson | 13,2 |
| Pouille Charles, Versoix (Salquenen) | 13,2 |
| Romailler Louis, Granges | 13,2 |
| Gaillard Emile, Ardon | 13,1 |
| Cure de St-Léonard | 13,1 |
| Chevassus Léon, Sion | 13 |
| Carrupt-Gaist Vve, Chamoson | 13 |
| Gay Joseph, Bramois | 13 |
| Tissières Alfred, Martigny | 13 |

Médaille d'argent

| | |
|--------------------------|------|
| Veuthey Joseph, Martigny | 12,9 |
| Copt Charles, Sion | 12,8 |
| Muller Auguste, Sion | 12,8 |
| Penon-Benoni, Vétroz | 12,8 |
| Tabin Jean, Sierre | 12,8 |
| Blanchoud Jean, Sion | 12,7 |
| Emery Pierre, Lens | 12,7 |
| Michellod Louis, Leytron | 12,7 |

| | |
|---|------|
| Martin Basile, Sierre | 12,7 |
| Loye Joseph, Sierre | 12,6 |
| Ribordy Léonis, Riddes | 12,6 |
| Bonvin Joseph, Lens | 12,5 |
| De Chastonay Jos., Leytron | 12,5 |
| Varonne Jérôme, Savièze | 12,5 |
| Allet Adolphe, Sion | 12,4 |
| Beeger Maurice, Sion | 12,4 |
| Meyer Joseph, Sion | 12,4 |
| Bonvin J.-B., Lens | 12,3 |
| Roduit François, Saillon | 12,3 |
| Reymond Eugène, Saillon | 12,3 |
| Wirthner Louis, Sion | 12,3 |
| Wuilloud Henri, Sion | 12,2 |
| Genetti Charles, Ardon | 12,2 |
| Logean, curé, Saxon | 12,2 |
| Massard Jules, Chamoson | 12,2 |
| De Kalbermatten Joseph, Sion | 12,2 |
| Maret François, Sion | 12 |
| Mayor Eugène, Bramois | 12 |
| Association viticole, Chandolin Savièze | 11,8 |
| Briguet A., Lens | 11,8 |
| Rebord Robert, Ardon | 11,8 |
| Maye Léonide, Chamoson | 11,7 |
| Tamarcaz Célestin, Fully | 11,7 |
| Vollet-Dessimoz, Sion | 11,7 |
| Gillioz Pierre, Martigny | 11,6 |
| Roduit Eugène, Saillon | 11,4 |
| Jost Jean, Sion | 11,3 |
| Gaillard Joseph, Ardon | 11,2 |
| Bruchez Joseph, Lens | 11 |
| Sutter Auguste, Vétroz | 11 |
| Luyet Pierre, Savièze | 10,8 |
| Roh Maurice, Leytron | 10,8 |
| Favre Camille, Sion | 10,3 |

Médaille de bronze

| | |
|----------------------------------|-----|
| Crittin et Remondeulaz, Chamoson | 9,7 |
| Héritier Germain-Jos., Savièze | 9,6 |

Hors concours, membres du jury

| | |
|----------------------|--|
| Dubuis-Ribordy, Sion | |
| Imesch L., Sierre | |

Quelques exposants ayant obtenu la médaille d'or avec félicitations du jury, nous en publierons prochainement la liste.

S'il s'était glissé des erreurs dans les points ci-dessus, nous prions les intéressés de nous en aviser, et nous nous empresserons de les rectifier.

Troistorrents. — La population de Troistorrents et de très nombreux amis venus de Monthey, Collombey, Val d'Illicz et Champéry ont fait dimanche à Maurice Morand d'imposantes funérailles, imposantes par le nombre des participants et plus imposantes encore par le recueillement et l'émotion sincère et vraie de l'assistance.

La fanfare l'« Indépendante » avec ses deux drapeaux et celui de la « Collombeyenne » de Collombey voilés de crêpes précédait le cortège dans lequel l'on remarquait les présidents des trois communes du Val d'Illicz et ceux de Monthey et de Collombey. Quel plus bel hommage à la mémoire de ce simple citoyen, n'ayant jamais revêtu de caractère officiel, que fut Maurice Morand !

Et ce dernier témoignage de sympathie et d'amitié, le défunt le méritait bien.

Fils de ses œuvres, notre ami Morand, qui s'en va à peine âgé de 36 ans, était parvenu, à force d'énergie, de loyauté et de travail, à s'imposer même à la population de Troistorrents, ce qui n'est pas peu dire. Quel courage ne lui a-t-il pas fallu pour avouer et mettre en pratique ses opinions franchement libérales dans une commune aussi férocement et aveuglément conservatrice, à lui qui par son important commerce dépendait de tout le monde ! Ni promesses cependant, ni même les menaces ne vinrent à bout de cet énergique citoyen, et libéral il vécut, libéral il mourut.

Affable avec tous, généreux, le cœur sur la main, toujours prêt à rendre service, le défunt ne laisse que des amis parmi la population honnête de Troistorrents. Car nous n'avons qu'à mépriser, à ignorer et à plaindre surtout les quelques personnes sans entraînables et indignes du nom de catholiques dont ils s'affublent, qui, depuis des mois, escomptaient et attendaient avec impatience sa mort dans un but politique et ne se gênaient même pas de le dire en public.

Ces gens-là ne comptent pas pour nous, heureusement.

Merci, ami Maurice, pour le bel exemple que tu as donné et puisse-t-il profiter aux jeunes. Nous t'avons aimé vivant et ne t'oublierons pas !

A ta veuve désolée, à tes proches, à l'Indépendante qui pleure son ami et président, l'expression de notre sympathie la plus vive.

CANTONS

THURGOVIE

Mortel accident d'auto

La nuit dernière, près de Weinfeld, un peintre en bâtiments, M. Spuhl, âgé de 53 ans, qui rentrait d'une course en automobile, a été pris entre sa machine et le mur de la maison. Il a eu le crâne fracturé et a succombé aussitôt.

A la montagne

A l'Aiguille d'Argentières

La course organisée par la section Monte-Rosa à l'Aiguille d'Argentières (3917 m.) a été effectuée dimanche par neuf clubistes.

Partis à 2 h. du matin de la cabane de Saleinaz, ces derniers suivirent la rive droite du glacier jusqu'au pied de l'Aiguille, grâce à l'énorme quantité de neige qui recouvre les crevasses. L'ascension se fit en 8 heures par le couloir Barbey et l'arête qui domine le glacier de Saleinaz.

Pour le retour, nos alpinistes suivirent une arête vertigineuse puis une pente de neige pour aboutir au glacier d'Argentières; de là, ils remontèrent le col du Chardonnet, la Fenêtre de Saleinaz et vinrent coucher à la cabane Dupuis.

Cette ascension est la première qui s'est faite cette année.

La montagne éducatrice

Comme nous sommes au temps des courses de montagne, nos lecteurs apprécieront sans doute les paroles que M. le Dr Faes, de la Station viticole de Lausanne, président de la Section des Diablerets du C. A. S., a prononcées l'année dernière à l'occasion de la fête du cinquantenaire de cette section.

Caractérisant l'alpinisme, M. Faes s'est exprimé ainsi :

« Les meilleurs alpinistes sont la plupart du temps des gens travailleurs et très occupés, qui recherchent les courses de montagne comme une réaction nécessaire à leur activité nerveuse et y fortifient encore les qualités qu'ils développent déjà dans leur labeur journalier.

» Nous devons aussi affirmer, et cela avec fierté, que, exception faite de non-valeurs malheureusement toujours trop nombreuses, la génération actuelle est une génération qui ose, c'est incontestable. Les sacrifices qu'exigent l'aviation conquérant le domaine de l'air et la navigation sous-marine, conquérant les profondeurs de l'eau, sont présents à toutes les mémoires. Et pourtant, autant de disparus, autant de forces nouvelles pour les remplacer.

» L'alpinisme peut revendiquer d'avoir contribué à créer pour une bonne part cet esprit d'entreprise, de hardiesse, de mépris du danger, de solidarité dans les situations difficiles. Ecole de fraternité, il contribue de façon toute spéciale au rapprochement des classes sociales. Les jeunes générations élevées sous ses auspices donneront certainement à notre patrie une phalange sur laquelle on peut entièrement compter...

» Puisse l'amour des Alpes, pour elles-mêmes et non seulement pour en tirer un profit matériel, se développer constamment et subsister à toujours au sein de notre jeunesse. »

Cabane Dupuis

Vu le grand nombre d'alpinistes qui choisissent la cabane Dupuis (3122 m.) comme point de départ pour les ascensions, la section des Diablerets du C. A. S., propriétaire de cette cabane, a décidé de l'agrandir. Tous les matériaux sont sur place et, si le temps est favorable, l'annexe pourra déjà être inaugurée cette année.

Les accidents

Noyades

Samedi matin, deux jeunes gens de Sierre étaient occupés près de l'île Falcon à ramasser du bois que le Rhône amène. L'un d'eux, nommé O. Plyffer, 27 ans, traversait le fleuve avec une charge de bois qu'il était allé recueillir sur la rive opposée. Tout d'un coup, il fut emporté par le courant très fort en cet endroit. Le corps fut retrouvé vers les 2 h. Le malheureux avait cessé de vivre.

En se baignant dans le canal de Hagneck (Argovie), un jeune homme de 19 ans, Armin Tschanen, s'est noyé. Tschanen, qui était un excellent nageur, doit avoir été victime d'une congestion.

— Un jeune Italien âgé de 16 ans, occupé aux carrières d'ardoises, à Glaris, est tombé dans un torrent grossi par les récentes pluies et s'est noyé.

— En se baignant dans l'Aar, à Muri, un professeur du Gymnase de Berne, nommé Zulauf, s'est noyé.

— A Planafaye, sur la Sarine, un jeune homme de 27 ans, se baignant dans une mare, a été englouti par la vase; on n'a retrouvé son cadavre que le lendemain.

A la montagne

On mande d'Innsbruck (Tyrol) que des touristes ont trouvé dans le voisinage d'Untersalzbacher-Toerl les cadavres de quatre touristes inconnus qui ont probablement péri dans une tourmente de neige. Une expédition de secours a retrouvé trois autres cadavres. On suppose que ces touristes faisaient partie

d'une société dont tous les membres ont péri dans la tourmente.

Selon une dépêche de Kufstein, on a retrouvé au Wildenkaiser les cadavres de deux touristes de Munich qui avaient fait une chute au Kopf Toerl Grat. Une colonne de guides s'est rendue sur les lieux.

— On télégraphie de Kempton que deux touristes de Stuttgart ont disparu depuis mardi matin. Un cantonnier a retrouvé un cadavre qui paraît être celui d'un des disparus. Les recherches continuent.

— On a pu retrouver les cadavres des touristes qui ont péri au Grosswenedigen (Tyrol); leur nombre s'élève à 5, dont un homme et deux femmes de Wiener-Neustadt, un homme de Graz et une femme dont l'identité n'a pu encore être établie.

En cueillant des cerises

Lundi après-midi, à Uttewil (Fribourg), en cueillant des cerises, une femme, Marie Weber, âgée de 49 ans, est tombée d'une échelle, d'une hauteur de 4 mètres et s'est tuée.

Enfant brûlé

Un bébé de six mois qui s'amusaît dans son berceau, près d'une table, à Wipkingen (Zurich) a renversé une lampe à pétrole qui mit le feu au berceau. L'enfant est mort.

Tué sous un éboulement

Sur les chantiers de la Trème, un ouvrier italien de 19 ans a été tué sous un éboulement.

Foudroyés

Un terrible accident est arrivé samedi à un employé des Forces de Joux (Vaud); occupé à une réfection, il toucha un câble à haute tension et fut à moitié électrocuté. On le transporta à l'infirmerie, où l'amputation d'un bras a été reconnue nécessaire.

— Le caissier de l'entreprise du Moutier-Granges a été foudroyé par l'orage alors qu'il s'était réfugié dans un hangar.

— M. Imfeld, chef des transformateurs de l'usine électrique, à Laufenbourg, a été tué en touchant une conduite à haute tension.

Bulletin de l'Etranger

Condamnation de Hansi

Jeudi matin ont commencé devant le tribunal d'Empire à Leipzig, les débats du procès en haute trahison contre le dessinateur Waltz, alias Hansi. Le procureur général Weigert soutenait l'accusation. L'inculpé était défendu par les avocats Helmer, de Colmar, et Drucker, de Leipzig.

Le président a rappelé que le tribunal de Colmar a déjà rendu trois jugements contre l'accusé, qui reconnaît lui-même être germanophile. Le dernier jugement condamnait Waltz à trois mois d'emprisonnement pour avoir outragé des officiers allemands. On se souvient que dans un hôtel de Colmar, Hansi avait fait le simulacre de désinfecter un siège sur lequel venait de prendre place un officier.

Le défenseur Drucker critique l'arrêt du tribunal de Colmar tendant à renvoyer l'inculpé devant la cour de Leipzig pour haute trahison. Il est ensuite donné lecture en allemand de l'ouvrage *Mon Village*, qui a motivé l'accusation.

Au cours des débats, on explique le sens des illustrations du livre incriminé. La défense propose de compléter l'arrêt de renvoi, celui-ci ne mentionnant pas les faits sur lesquels est basée l'accusation. Cette demande est repoussée. L'accusation, fait-on remarquer, peut aussi être envisagée selon le point de vue des articles 110 et 131 du Code pénal. Il est donné ensuite lecture des conclusions contre l'accusé de l'ancien secrétaire d'Etat, M. Zorn de Bulach, pour outrages envers des gendarmes.

L'accusé donne des explications sur le contenu de son ouvrage et affirme qu'il a été loin de vouloir en faire un écrit injurieux.

Le procureur a retiré la plainte pour « incitation à la haute trahison » et n'a retenu que le délit d'offense aux citoyens de l'empire allemand en général, étant donné que les dessins et caricatures avaient pour but de ridiculiser ce qui est allemand.

Suivant une autre version, le jugement est motivé par le fait que le livre de Hansi était de nature à exciter certaines classes de la population et que Hansi se rendait coupable d'offense envers les gendarmes et les instituteurs d'Alsace-Lorraine (version allemande). Hansi est condamné à un an de prison. Cette peine devait être purgée immédiatement, le condamné étant soupçonné de vouloir s'y soustraire en passant à l'étranger, ce qu'il a fait du reste. Samedi, de Belfort il a informé ses amis qu'il était en terre française.

Le dessinateur Hansi s'est installé à Gérardmer, où il compte passer une huitaine

de jours pour se reposer. Après son entrevue au col de la Schlucht, avec son vieux père et ses deux frères, Hansi a déclaré que son état de santé était tel qu'il ne pouvait envisager que comme une peine capitale la condamnation à douze mois de forteresse prononcée contre lui par la Haute-Cour de Leipzig.

« Si les dures épreuves de ces derniers mois m'avaient été épargnées, a dit le caricaturiste, si je possédais encore la réserve d'énergie et de résistance suffisante, je me serais rendu aux gendarmes allemands dans les délais qui m'ont été impartis. Même dans l'état d'affaiblissement où je me trouve, si le sacrifice de ma liberté et sans doute de ma vie pouvait être de quelque utilité à la cause que je sers, je n'hésiterais pas à me constituer prisonnier. Mais, d'après la jurisprudence établie par la Cour de Leipzig, je ne puis plus espérer lutter dans mon pays. Je ne sortirais de prison que pour y rentrer. Ce n'est pas dans une prison d'Alsace que j'allais être enfermé, mais dans une forteresse du fond de la Prusse, près de Dantzig. Mardi, je ne me rendrai pas aux gendarmes allemands. Je vais me refaire en France. Plus tard, nous verrons ».

Hansi est, en effet, très affaibli et sa santé se ressent évidemment des dures épreuves de ces derniers mois.

La main mystérieuse

Un crime étrange, tel qu'en évoquent les aventures d'un Sherlock Holmes, vient d'être commis à Freeport, recoin fashionable du rivage de Long-Island près de New-York.

Mistress Baily, d'une admirable beauté blonde, était venue en consultation dans le cabinet du docteur Carman, le plus célèbre praticien de Long-Island, lequel a déclaré que cette personne se présentait à lui pour la première fois.

Après la consultation, qui dura environ une heure, mistress Baily allait quitter le cabinet du docteur, quand celui-ci entendit un bruit venant de la fenêtre qui s'ouvrit rapidement, donnant passage à une main brandissant un revolver. Pensant que le propriétaire de cette arme voulait attenter à sa vie, le docteur — quoiqu'il ne se connût pas un ennemi au monde — se jeta à terre.

Aussitôt, un coup de feu retentit et le docteur entendit mistress Baily crier : « Je suis atteinte ! » M. Carman, en se relevant aussitôt, vit la main criminelle disparaître, tandis que mistress Baily s'affaissait sur le sol : elle était morte !

Le docteur appela à l'aide; des agents de police arrivèrent immédiatement; mais leurs tentatives pour courir à la poursuite de l'assassin furent rendues impossibles par l'afflux de curieux qui se précipitaient dans le jardin du docteur.

Sans perdre de temps, on avertit téléphoniquement le mari de la victime, qui répondit par la même voie qu'il devait y avoir erreur sur la personne, attendu qu'il était tout à fait certain que sa femme n'était allée consulter aucun docteur. Finalement, il se décida à venir sur les lieux du crime et tomba évanoui en voyant le cadavre de sa femme.

Le ménage est connu comme très heureux. Il possède trois enfants.

Deux clients qui attendaient leur tour de consultation entendirent la détonation, se précipitèrent au dehors pour voir, par la fenêtre de la salle d'attente, ce qui se passait. Mais ils ne virent rien d'anormal.

Le carreau de la fenêtre d'où la main criminelle avait accompli son œuvre avait été vraisemblablement brisé par le dehors et le mystérieux assassin, avant de viser, avait écarté une moustiquaire et soulevé un épais rideau.

Une trace, une seule, a été relevée par la police. Cette trace consiste en un lambeau de soie, provenant d'un vêtement féminin, qui a été trouvé sur une haie bordant le jardin du docteur. Par cela on peut supposer que l'assassin est une femme.

Mais ce crime dérouté toutes les imaginations et on ne semble pas près d'en découvrir l'auteur.

Dévoré par deux chiens

M. Vincent B., employé de perception à Bégaar, arrondissement de Saint-Sever-sur-l'Adour, s'étant rendu à Lamothe, chez Mme de Navailles, rentière, traversait le parc qui entoure le château lorsqu'il fut attaqué par deux énormes chiens de garde.

Le pauvre homme tenta de se défendre et de s'abriter derrière sa bicyclette, mais les deux molosses ne tardèrent pas à tourner l'obstacle et, se jetant sur l'infortuné qu'ils renversèrent, lui déchirèrent à coups de dents la jambe gauche et les bras. Ils s'apprêtaient à lui ouvrir la gorge lorsqu'un domestique, attiré par les cris de la victime, parvint à faire lâcher prise aux deux terribles bêtes.

M. B., qui gisait dans une mare de sang, a été transporté pantelant à son domicile. Son état est grave.

Les drames de la folie

Le nommé Simone Pianetta, à Bergame, âgé de 50 ans, a tué lundi le médecin Morali, puis le curé Paneli, qui soignaient sa belle-mère. Pianetta a ensuite tué le secrétaire de la commune, Guidigi, et le nommé Valeria à leur domicile; rencontrant sur la route un employé de la commune, un cordonnier et le frère de celui-ci, qui travaillaient à la campagne, il les tua également. Pianetta s'est enfui dans la campagne, où de nombreux carabiniers le recherchent.

— On a découvert à la rue de Mostaganem, à Oran, 5 cadavres en décomposition, celui du capitaine Gouze, du 2^e régiment étranger, de sa femme et de leurs trois enfants, un garçon et deux fillettes. L'enquête a établi qu'au cours d'un accès de démence, le capitaine, croyant que sa famille allait tomber aux mains des Marocains, a tué sa femme et ses trois enfants pour les empêcher de subir les tortures qu'il redoutait pour eux; revenant ensuite à lui, il se rendit compte de son horrible action et se suicida avec la dernière balle de son browning.

Il manquait 150,000 francs

Au mois d'octobre dernier, le docteur Verthier, qui dirigeait une clinique rue du Louvre, à Paris, se suicida à Blois. Le docteur était marié et sans enfants.

Pour des raisons particulières, sa femme l'avait abandonné et s'était réfugiée dans sa famille, à Blois. Le docteur s'était rendu dans cette ville pour supplier sa femme de reprendre la vie commune, mais elle s'y était refusée. Comme, d'autre part, le docteur s'était aperçu que sa fortune était sérieusement ébréchée, il avait décidé d'en finir avec la vie.

Sa veuve hérita et constata qu'il manquait 150,000 francs à la succession. Elle déposa une plainte. Une enquête fut ouverte qui révéla les coupables agissements du domestique du défunt, Jean Buchatoux, 50 ans, qui, avec sa maîtresse, s'était réfugié à Chaville.

Buchatoux s'était fait remettre des blancs-seings par son maître, à l'aide desquels il avait vendu une partie des propriétés que le docteur possédait en Franche-Comté.

Le domestique indélicat a été arrêté à la gare du Nord au moment où il allait prendre le train rapide de Bruxelles.

La Vie en l'air

Un nouveau record

L'aviateur français Laporte a réussi à établir un nouveau record en volant pendant neuf heures avec deux passagers, à St-Petersbourg.

Conseils pratiques

A propos de l'utilisation des cerises

La cerise est l'un des fruits les plus riches en matières nutritives qui mûrissent sous notre climat, aussi devrait-on l'utiliser plus largement qu'on ne le fait dans nos campagnes comme fruit alimentaire, en en préparant d'abondantes conserves à utiliser en hiver.

On ne l'emploie guère que pour la préparation des confitures, alors que tous les modes de conservation en grand lui sont applicables: évaporation, conserves au brant ou stérilisation en bocaux hermétiques. A ce propos, signalons aux intéressés que la verrerie de St-Prex livre ses bocaux au « prix de gros » par commande de 100 pièces. Rien n'est plus simple dans un village que de se grouper pour acheter ce nombre et obtenir ainsi, à prix très modéré, du matériel permettant de faire des conserves de cerises économiquement, à condition d'enlever préalablement les noyaux qui, sans cela, occupent inutilement beaucoup de place dans les bocaux. Ces conserves, beaucoup moins sucrées que les confitures, sont utilisables pour tous usages culinaires, spécialement comme fruit d'alimentation en hiver. (Terre Vaudoise) FD PORCHET.

Préservatif contre la rouille

Un jeune savant munichois, le Dr R. Eberhard, vient de faire une découverte qui attire vivement l'attention du monde technique. Il a réussi à solubiliser dans l'huile des combinaisons chromiques, jusque là solubles seulement dans l'eau. Il évite aussi toute saponification. Cette préparation préserverait le fer de toute altération par la rouille en l'isolant complètement des influences extérieures.

Propriétés de l'ail

La médecine s'est occupée dernièrement de l'ail. Eliminé de la table dans la haute société à cause de son odeur désagréable et persistante, il mérite d'être grandement apprécié en raison de ses propriétés microbiocides qui enrayent, dans leurs germes, le développement de toutes les maladies de l'estomac et des intestins et contribue ainsi à prolonger la vie.

Monsieur et Madame H. SCHMID, à Martigny, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans le malheur qui vient de les atteindre.

Vente aux enchères

Le soussigné exposera en vente aux enchères publiques le 2 août prochain à 1 h. de l'après-midi, au café du Nord, à Monthey, les immeubles suivants appartenant à Mademoiselle Bertha Gilland :

1. Une grange-écurie et place aux Glariers, à Monthey ;
2. Un champ à l'Épine, à Monthey, contenance 3171 m.

Les prix et conditions seront lus à l'ouverture des enchères.

Monthey, le 13 juillet 1914. Léon Martin.

20 bons ouvriers terrassiers

trouveraient embauche chez Fçois GAILLARD, entrepreneur, à Chamson.

MEUBLES D'OCCASION

bien assortis en tous genres
Café des Alpes, Martigny



Fabrique de meubles F. Widmann & C^{ie}

SION (Près de l'Eglise protestante)
Ameublements complets
d'hôtels, pensions, villas, restaurants, etc.
Grand choix de mobilier de
Chambre à coucher, Salon, Chambre à manger
Glaces, Tapis, Rideaux, Chaises de Vienne.
Coutil, Crin animal et végétal
Marchandises de choix. Prix modérés.

Société des Ardoisières de Leytron

M. ROH & Cie, Leytron (Valais)
Entrepreneurs et Particuliers !
Nous avons toujours en dépôt des ardoises brutes et taillées de première qualité et à des prix défiant toute concurrence. Pour les commandes s'adresser à nos nombreux représentants ou au bureau de la Société Ardoisière à Leytron.

A vendre Fendant du Valais

Récolte 1912 et 1913, 1er choix
Eeau-de-vie de lie et marc
Clos des Channes
en bouteilles par caisses de 30 et 50
Echantillons sur demande
S'adresser à Chappot & Cie, Charrat

A louer à Martigny (Place Centrale)

2 appartements
à prix modérés. S'adresser à Mme Guerraz-Joris.

QUILLES & BOULES

pour la pose et la planche
chez Henri PILLET, tourneur, Martigny-Bourg
A la même adresse à vendre un tombereau.

Immeuble à vendre

A vendre dans principale localité du Bas-Valais immeuble de rapport comprenant maison d'habitation avec grand café, jeux de boules et de quilles, pavillon de danse, jardin ombragé, grange, écurie, eau, gaz, électricité.
S'adresser au « Confédéré » en ajoutant 20 ct. pour la réponse.

Banque Commerciale Valaisanne

Ch. EXHENRY & Cie, Monthey
Correspondant officiel de la Banque Nationale suisse
Paie 4 ³/₄ % les dépôts à terme et obligations
4 ⁰/₁₀ sur carnets d'épargne
3 ¹/₂ % en compte-courant.
Se charge de toutes opérations de banque.
Prêts hypothécaires.

Timbres en caoutchouc

à l'Imprimerie Commerciale, Martigny.

Perdu
de Martigny à Fully, sur la route du Simplon,
un agenda
et une enveloppe
Les rapporter au juge de Fully contre récompense.

Belle mule
A vendre faute d'emploi une belle mule sage, excellente trotteuse, âge 5 ans. S'adresser sous chiffres T 25351 L à Haasenstein & Vogler, Lausanne.

Dr Méd. L. Delaloye
MONTHEY
absent

du 16 juillet au 1er août
Griottes de Chemin
à vendre
à 35 ct. le kg. — S'adresser à l'Hôtel Belvédère, Chemin.

On demande à louer pour le service de la gare à l'Hôtel
un cheval ou mulet
bien sage.
S'adresser Kraft's, Hôtel des Granges s. Salvan.

Pour cause de fin de travaux et faute d'emploi à vendre
une bonne mule
On échangerait contre du bétail ou des porcs de 4 à 6 mois. S'adresser chez F. GAUDARD, 5 Rue des Moulins à Vevey.

On demande pour Hôtel-Pension une
jeune fille
connaissant déjà un peu la cuisine. Bon traitement.
Une JEUNE FILLE de 16-18 ans pour le service des chambres. Entrée de suite.
S'adresser au Confédéré en ajoutant 20 ct. pour la réponse.

Le TRYBOL

n'est pas seulement une eau dentifrice de première qualité, mais il est aussi un incomparable gargarisme. — Flacon fr. 1.60 dans les trois pharmacies ; Favre-Collomb et L. Basseggio, coiffeurs.



Bien des millions de bocalx à conserveres
Appareils à stériliser économisant les conserves de ménage.
Extracteur: DREYER: « Rex »
Dépôt:
Julien ADDY, Martigny



Tirage 29 septembre
de la Loterie du Théâtre National pour les représentations de **Guillaume Tell**, à Aïtdorf. Grande œuvre patriotique.
Lots en espèces fr. **200.000**
Gros lots: Fr. 50,000 20,000, 5000 etc.
Sur chaque série de 25 billets un gagnant de fr. 5 à 50,000.
Sur 15 billets 1, sur 25 billets (1 série) 2 billets gratuits.
Hâtez-vous et achetez de ces billets à fr. 1.— avant qu'ils soient tous vendus. Envoi contre remboursement par le bureau central de la loterie, Berne. Passage de Werdt, No 101.



TRIPES

M. Michel Duchêne, tripiier, successeur de M. Gilléron vendra tous les vendredis et samedis matin de 8 à 10 h. des tripes à l'abattoir No 1, à Martigny.



Cartes de visite
Etiquettes de vin
à l'Imprimerie Commerciale, Martigny.



Grande Teinturerie de Morat et Lyonnaise, Lausanne (S.A.)

Teintures de Costumes tout faits dans les nuances les plus modernes.
Lavage chimique de robes de soie, de toilettes de soirées, gants, plumes, boas, etc.
Vêtements de Messieurs remis à neuf.
Maison de 1er ordre ayant obtenu les plus hautes récompenses en Suisse.
Service rapide. Prix modérés.
Dépôts à Martigny-Ville: Mme A. Sauthier-Cropt, négt. A Martigny-Bourg: Mme Vve A. Chappot, négt. A St-Maurice: Mlle Rappaz, modes. A Monthey: Mme Vve Lometti-Roten. A Sierre: Les Hoirs de Delf. Pellanda, avenue de la gare. A Saxon: Mlle Magnin, modes. A Montana: Mme Clivaz, Bazar Edelweiss.

Magasin Cde Pernollet

Monthey

Nouveautés laine et coton. Crépons. Draps et midraps. Toiles fil et coton, couvertures en tous genres, plumes et duvets. Crins, Edredons, oreillers, traversins confectionnés. Cotons et laines.

Vêtements sur mesure
Imperméables „Idéal“
Chemises, cols, cravates, gants, mercerie
Chapeaux, Casquettes, parapluies
Cierges, couronnes, fleurs naturelles

Cyclistes !

Demandez la bicyclette **Garbaccio**, la seule construite en Valais, avec toutes les perfections, adoptée par tout cycliste intelligent.
Élegante. — Solide. — Légère. — Roulante.
En vente à Martigny chez M. GANIO Félix, mécanicien.
» Sion » M. STEFFEN Arthur, mécanicien
» Sierre et à Brigue chez M. GARBACCIO François, constructeur.

Chemin de fer électrique
Aigle - Sépey - Diablerets
ouvert à l'Exploitation
Billets du dimanche simple et double course à demi tarif.
Abonnements généraux 50 % de rabais.

Poussines

Spécialité de Padoue, italienne noire. La meilleure ponduse, 2 fr. pièce. **Belles poussines** de 3 mois environ. 2^{me} prix à l'Exposition de Sion 1913.
Envoi partout par poste et chemin de fer.
Parc avicole, Sion
(Au sud de l'Arsenal)

Pianos & Harmoniums

des meilleures marques. Vente. Echange. Location. Accords. Instruments d'occasion. Facilités de paiement.
H. Hallenbarter, Sion

A louer à Martigny
Maison G. Morand
Chambres meublées
et une grande **salle indépendante**
S'adresser au propriétaire.

Undervood

Machines neuves et d'occasion.
Vente, échange, location
H. Hallenbarter, Sion

Bois de construction

en gros et détail
pour menuiserie, charpente, ébénisterie, charonnage. Bois provenant du pays. Prix modérés. Téléphone 8010. S'adresser à la Nouvelle Scierie de Bussigny.

On demande **cuisinière**
ou **jeune fille**
sachant cuire
S'adresser à la Blanchisserie TACHERON, Montreux.

Chaque magasin

peut facilement augmenter son chiffre d'affaires par la vente aux prix de fabrique d'un nouveau chocolat.
Demandez échant. et conditions sous W 5244 Q à Haasenstein & Vogler, Lausanne.

On demande une bonne

20 à 30 ans, connaissant la cuisine, pour un ménage de 3 personnes. — Ecrite G. 40, Poste restante, Monthey.

Imprimerie Commerciale, Martigny

Avenue de la Gare

Téléphone 52 Maison fondée en 1896 Téléphone 52

IMPRESSIONS SOIGNÉES EN TOUS GENRES

Journaux, Brochures, Catalogues illustrés, Prix-Courants, Statuts, Actions, Obligations, Traités, Chèques, En-tête de lettres, Factures, Enveloppes, Circulaires, Memorandums, **Affiches, Programmes,** Faire-part: naissance, fiançailles, mariage et décès livrées en 1 h. Cartes de visite, d'adresse et de convocation, Etiquettes pour bouteilles — Etiquettes volantes ou gommées, **Livres à souche, Registres,** Cartes des mets — Cartes des vins pour hôtels et restaurants, Sacs de paye et sacs d'échantillons, Lettres de voiture — Cartes-notes, Prospectus, Menus, Diplômes.

Se recommande spécialement aux
Communes, Administrations, Banques, Sociétés, Hôtels, Entreprises.